

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU VENDREDI 29 MARS 2019

N°2019-CC-2S-DBR-12

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Vendredi 29 du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à la salle des délibérations « Jacques GILLOT », en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DUPONT, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE - Jocelyn CUIRASSIER - Francs BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - M. Christian THENARD - Mme Ghislaine GISORS - M. Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN - Mme Maguy THOMAR - M. Lucien GALVANI - Mmes Olivia JEAN ép. RAMOUTAR-BADAL - Valérie HUGUES - MM. Duniere AGLAS - Eric LATCHOUMANIN - Jean-Luc PERIAN - Mme Cynthia DINANE - M. René NOEL.

EXCUSES : MM. Laurent BERNIER (Procuration à Teddy MARY) - Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES (Procuration à Valérie HUGUES) - Yvonne CHELAMIE ép. LOSBAR - Nathalie CHOURO ép. BRACAT (Procuration à Lydie PAVIOT ép. SELLIN) - M. Raymond PARSHAD - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY.

ABSENTS : Mmes Félicienne GANTOIS - Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Michelle MAXO - Mariette MANDRET - Diana PERRAN - MM. Jean FAHRASMANE - Jean DAIJARDIN.

Monsieur Teddy MARY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2018 AU BUDGET PRIMITIF 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2018 ;

Considérant que, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, les résultats sont affectés par l'Assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif ;

Considérant le compte de gestion 2018 du budget principal édité le 13/03/2019 transmis par le Comptable Public, et notamment la page 23 relative aux résultats de l'exercice ;

Considérant l'état des restes à réaliser au 31/12/2018 ;

Considérant que ces données comptables font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de + 6 013 908,34 €
- un excédent d'investissement de + 573 875,81 € (reste à réaliser inclus) :
 - o résultat d'investissement hors reste à réaliser: - 364 744,50 €
 - o solde des Restes à réaliser: + 938 620,31 € (975 571 € en recettes et 36 950,69 € en dépenses)

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2019 ;

Décide dans ces conditions de reprendre par anticipation au Budget 2019 les résultats 2018 et de procéder à son affectation comme suit :

- Excédent de fonctionnement (article 002) : 6 013 908,34 €
- Déficit d'investissement (article 001 Dépense) : 364 744,50 €

**Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil
Communautaire.**

Fait et délibéré à Gosier, le 29 Mars 2019

**Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,**

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**



Jean-Pierre DUPONT